

Motion des élus de la montagne  
29<sup>e</sup> congrès - Cauterets (Hautes-Pyrénées) – 18 octobre 2013

**L'AGRICULTURE ET LA FORÊT DE MONTAGNE DOIVENT ÊTRE AU CŒUR DES  
POLITIQUES TERRITORIALES**

**Considérant** que la PAC 2014-2020 devra composer avec un cadre financier pluriannuel de l'Union européenne garantissant à peine le maintien des montants consacrés à l'agriculture au niveau de ceux actuellement atteints, et pour mettre en place un système d'aides agricoles amorçant un rééquilibrage entre le secteur des grandes cultures et celui de l'élevage,

**Se félicitant** des annonces faites par le président de la République à Cournon-d'Auvergne à l'occasion du 22<sup>ème</sup> sommet de l'élevage pour l'application de la PAC 2014-2020 en France, et des précisions apportées par le groupe national montagne du ministère de l'agriculture le 16 octobre,

**Relevant notamment** que le Fonds national pour les bâtiments d'élevage doit être consacré à la modernisation des bâtiments des exploitations de montagne,

**Constatant néanmoins**, que les possibilités de cofinancement communautaire ne sont pas encore complètement mobilisées au service de ces orientations,

**Rappelant** que la perspective du débat parlementaire sur le projet de loi d'avenir agricole doit être l'occasion de conforter la place de l'agriculture de montagne dans la production agricole française et sa contribution à la qualité environnementale de ses territoires.

**L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'État d'œuvrer pour :**

- Que les possibilités de cofinancement communautaire soient utilisées de façon optimale au service de la convergence notamment en portant l'ICHN à 1,15 milliard dès 2015 pour l'amener à 1,45 milliard en 2019,
- Que les cadres régionaux en matière de développement rural comprennent, à défaut de véritables sous-programmes montagne au sens de la réglementation communautaire, un ensemble de mesures agroenvironnementales spécifiquement appropriées aux besoins de l'agriculture de montagne,
- Que la future loi d'avenir agricole facilite en montagne, par le biais d'outils modernisés ou nouveaux, l'installation des jeunes et l'accès au foncier, et précise que seuls les agriculteurs de montagne seront éligibles au Fonds national pour les bâtiments d'élevage
- Que les recommandations du rapport commandé par le ministère de l'agriculture sur la pertinence et les modalités d'un dispositif spécifique de soutien à la mobilisation des bois en zone de montagne soient rapidement mise en œuvre.